RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BOUIN
COMPTE-RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 NOVEMBRE 2020

Nombre de Conseillers
- en exercice : 19
- présents : 15
- votants : 18

L'an deux mille vingt, le seize novembre à 19 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Thomas GISBERT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 Novembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GISBERT Thomas (Maire), M. LASSOUS Pascal (1er adjoint), Mme FRADIN Véronique (2ème adjointe), Mme GAUTIER Magali (4ème adjointe), M. CAMUS Georges, Mme CHARIER Thérèse, M. FOURNIER Luck, M. JAVERLIAC Ludovic, Mme PELLETIER France, M. BRUNELIERE Vincent, Mme HARDOUIN Pascaline, Mme LERAY Valérie, M. BONNIN Teddy, M. ROBIN Jean-Guy, M. DEVINEAU Jean-Yves.

ETAIENT REPRESENTES : M. ANDRE-HIERLE Jean-Claude (3ème adjoint – donne pourvoir à Mme Véronique FRADIN), Mme ROBIN Guylaine (donne pouvoir à Mme LERAY Valérie) M. BILLON Christian (donne pouvoir à M. DEVINEAU Jean-Yves)
ETAIT EXCUSEE : Mme FRONT Florence
ETAIT ABSENT :

Monsieur Vincent BRUNELIERE a été élu secrétaire de séance.
Madame Julie DULIAN a été élue auxiliaire de séance par Monsieur le Maire.
Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020
2. DECISIONS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :

3. PERSONNEL CONTRACTUEL – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE RECRUTER DES CONTRACTUELS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE
4. AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE
5. AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – ADHESION A L'UNITE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE (MAISON DES COMMUNES 85)

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

6. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

7. FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – REMPLACEMENT DE MME ROBARD DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

FINANCES LOCALES :

8. DIVERS – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHALLANS GOIS ET LA COMMUNE DE BOUIN POUR L'ACHAT DE MASQUES

9. DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

10. DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

11. DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE

12. DECISIONS BUDEGTAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE SERVICES DE SANTE DU GRAIN 'OR

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

13. VOIRIE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATION HYDRAULIQUE

14. AIDE SOCIALE – MONTANT DEGRESSIVITE 2019 ASSOLI

15. CULTURE – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA MEDIATHEQUE (A COMPTER DE JANVIER 2021)

16. CULTURE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE YVON-TRAINEAU

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE :

17. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA COLLECTIVITE

18. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SPANC ET DU RAPPORT DE GESTION 2019 DES DECHETS

19. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES – APPROBATION DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2019

20. INFORMATIONS DIVERSES :

SITE INTERNET
BULLETIN MUNICIPAL
RETOUR SUR L'INTERCOMMUNALITE (SEMINAIRE DU 19 SEPTEMBRE DERNIER)
COMPTE RENDU ESTIVAL DES EVENEMENTS

-*-*-*-**-*-*-*-*-*-*-*-

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2020

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 31 août 2020.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-*-

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

ACQUISITION DE VITRINES D'EXPOSITION AUPRES DE LA SOCIETE « PLASTIFORM »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_08_097	Vitrines d'exposition carrées de 30cm, de 50cm et sur-mesure	1 011,30 €
	TVA 20 %	202,26 €
	TOTAL TTC	**1 213,56 €**

ACQUISITION DE GUIRLANDES DE FANIONS ET DE KAKEMONOS AUPRES DE LA SOCIETE « EXPOZ »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_08_098	Guirlandes de fanions rectangulaires, kakémonos et profilés aluminium pour kakémonos	1 225,52 €
	TVA 20 %	245,10 €
	TOTAL TTC	**1 470,62 €**

NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX
MARCHÉ DE PROPRETÉ AUPRES DE L'UGAP
DU 1ER SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021

Site	N° FRB	Prestataire	% hausse année 2 0,88 %		Facturation annuelle € HT	Facturation mensuelle € HT
					2020/2021	2020/2021
Mairie	0025021425	ONET	**0,88%**		10 593,62 €	882,8017 €
Maison de santé du Grain d'Or	0025021599		**0,88%**		9 761,95 €	813,4958 €
Complexe sportif du Poiroc	0025021595		**0,88%**		14 491,22 €	1 207,6017 €
Ecole Primaire Publique Sébastien LUNEAU	0025021597		**0,88%**		3 785,14 €	315,4283 €
Port du Bec	0025021426		**0,88%**		3 437,87 €	286,4892 €
Bibliothèque Municipale	0025021424		**0,88%**		1 047,61 €	87,3008 €
Espace de l'Enclos	0025021427		**0,88%**		12 608,31 €	1 050,6925 €
Ecole Maternelle Publique LUNEAU	0025021596		**0,88%**		8 480,64 €	706,72 €
Sanitaires cimetière	0025021600		**0,88%**		442,05 €	36,8375 €
Salle du Pavillon	0025021428		**0,88%**		1 238,77 €	103,2308 €
Mairie Annexe de l'Epoids	0025021598		**0,88%**		351,71 €	29,3092 €
Salle de L'Estran	0025021797		**0,88%**		1 333,29 €	111,1075 €
Sanitaires Extérieurs – Salle du Pavillon	0025021799		**0,88%**		2 882,94 €	240,2450 €
TOTAL HT					**70 455,12 €**	**5 871,26 €**
TVA	**20.00%**				**14 091,024 €**	**1 174,252 €**
TOTAL TTC					**84 546,144 €**	**7 045,512 €**
D_2020_09_099						

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

ACQUISITION DE VITRINES D'EXPOSITION AUPRES DE LA SOCIETE « PLASTIFORM »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_09_100	Agrandissements photos Format A1 et Format A3	262.68 €
	TVA 20 %	52.54 €
	TOTAL TTC	**315,22 €**

Pour information au conseil, une coquille s'est glissée dans la décision n° D_2020_09_100. Ce n'est pas l'acquisition de vitrines d'exposition auprès de la société PLASTIFORM, mais l'agrandissement de photos au format A1 et A3 par la société ADM PUB. La décision étant notifiée à la préfecture comme telle, nous ne pouvons la changer dans ce compte rendu.

ACQUISITION DE MASQUES DE PROTECTION DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE AUPRES DE LA SOCIETE « SUPER U »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_09_101	10 000 masques de protection	2 748,82€
	TVA 5.5 %	151.18 €
	TOTAL TTC	**2 900,00 €**

ACQUISITION DE DISTRIBUTEURS DE GEL HYDROALCOOLIQUE MURAUX SANS CONTACT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ « MONGELHYDRO »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_09_102	4 Distributeurs de gel hydroalcoolique muraux sans contact (2 pour le Complexe Sportif, 1 pour la Mairie Annexe et 1 pour la Salle de l'Enclos)	396.00 €
	Remise commerciale de 10%	39.60 €
	TOTAL	**356.40 €**

ACQUISITION D'UNE PRESTATION POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SERVICES TECHNIQUES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ « PILLET »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_09_103	Fourniture, pose et branchement d'un câble 4x35mm² (54ml) entre le disjoncteur EDF et le tableau divisionnaire + accessoires	1 535.17 €
	TVA 20%	307.03 €
	TOTAL	**1 842.20 €**

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

ACQUISITION D'UNE PRESTATION DE REPARATION D'UNE FUITE DE LA CLIMATISATION INTERIEURE DE LA SALLE DE L'ESTRAN AUPRES DE LA SOCIETE « CORBE CLIMATIQUE »		
DECISION N°	**ACQUISITION**	**Montant HT**
D_2020_10_104	Mise en place et enlèvement d'un échafaudage, réparation, essai et remise en service	1 512.00 €
	TVA 20%	302.40 €
	TOTAL	**1 814.40 €**

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSATION D'UN AVENANT N°1 AVEC CFA DIVISION NSA LOT 13 – ASCENSEUR				
DECISION N°	**MARCHE DE TRAVAUX**	**Montant HT**	**TVA 20 %**	**Montant TTC**
D_2020_10_105	Montant initial	20 850,00 €	4 170,00 €	25 020,00 €
	Avenant N°1 - Fourniture et pose d'un kit GSM comprenant un module GSM, mise en place et raccordement, programmation	1 080,00 €	216,00 €	1 296,00 €
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	21 930,00 €	4 386,00 €	26 316,00 €

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE PASSATION D'UN AVENANT N°1 AVEC EURL BOCQUIER LOT 12 – PEINTURE				
DECISION N°	**MARCHE DE TRAVAUX**	**Montant HT**	**TVA 20 %**	**Montant TTC**
D_2020_10_106	Montant initial	12 450,71 €	2 490,14 €	14 940,85 €
	Avenant N°1 – Travaux de finitions de la zone non aménagée	981,72 €	196,34 €	1 178,06 €
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	13 432,43 €	2 686,48 €	16 118,92 €

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
PASSATION D'UN AVENANT N°1
AVEC SAS ADM BRODU
LOT 07 – MENUISERIE BOIS INTERIEURE

DECISION N°	MARCHE DE TRAVAUX	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_107	Montant initial	19 413,34 €	3 882,67 €	23 296,00 €
	Avenant N°1 – Travaux de finitions de la zone non aménagée – travaux de remplacement de la porte pleine dans bureau par une porte vitrée et modifications diverses	1 258,42 €	251,68 €	1 510,10 €
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	20 671,76 €	4 134,35 €	24 806,11 €

MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION TEMPORAIRE DE TELETRAVAIL AVEC LA SOCIETE BERGER LEVRAULT

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_108	Montant de l'abonnement annuel	204.00 €	40.80 €	244.80 €
	Montant de la mise en service	600.00 €	120.00 €	720.00 €
	TOTAL	**804.00 €**	**160.80 €**	**964,80 €**

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

MISE EN PLACE D'UN PORTAIL CASSIOWEB AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE AVEC LA SOCIETE CRESCENDO SYSTEMES

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_109	Montant du portail CASSIOWEB	3 500.00 €	700,00 €	4 200,00 €
	Montant de la formation du personnel sur 2 journées	1 700,00 €	340,00 €	2 040,00 €
	TOTAL	**5 200,00 €**	**1 040,00 €**	**6 240,00 €**

LOCATION DE DVD AVEC DROITS DE DIFFUSION POUR LA SEMAINE DU CINEMA AVEC L'ENTREPRISE COLLECTIVISION

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_110	Montant de la location de 9 DVD	860,20 €	47,31 €	907,51 €
	Montant de la livraison aller-retour	14,00 €	2,80 €	16,80 €
	TOTAL	**874,20 €**	**50,11 €**	**924,31 €**

REALISATION DE TRAVAUX D'URGENCE POUR LA SOLIDIFICATION D'UN PONT AVEC L'ENTREPRISE MAURICE LEROY ET FILS

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_111	Réalisation de travaux d'urgence pour la solidification du pont du lins à Bouin	5 878,43 €	1 175,69 €	7 054,12 €
	TOTAL	**5 878,43 €**	**1 175,69 €**	**7 054,12 €**

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
PASSATION D'UN AVENANT N°2
AVEC LA SAS MAURICE LEROY ET FILS
LOT 2 – DECONSTRUCTION ET GROS-OEUVRE

DECISION N°	MARCHE DE TRAVAUX	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_112	Montant initial	225 803.33 €	45 160.67 €	270 964.00 €
	Avenant N°1 – travaux complémentaires de gros-œuvre liés à la reprise de la charpente partie garage	3 818.45 €	763.69 €	4 582.14 €
	Avenant N°2 – Travaux pour aménagement complémentaire dans la zone R+2	5 691.96 €	1 138.39 €	6 830.35 €
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	**235 313.74 €**	**47 062.75 €**	**282 376.49 €**

RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU BAILLY EN BIBLIOTHEQUE ET ESPACE CULTUREL
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
PASSATION D'UN AVENANT N°1
AVEC LA SAS GUYONNET
LOT 5 – OSSATURE METALLIQUE / SERRURERIE

DECISION N°	MARCHE DE TRAVAUX	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_10_113	Montant initial	61 500,00	12 300,00	73 800,00
	Avenant N°1 – Habillage angle du sas et complément de mains courantes rampe d'accès PMR	1 564, 31 €	312,86 €	1877,17 €
	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE	**63 064,31 €**	**12 612,86 €**	**75 677,17 €**

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

D_2020_11_114	AVENANT N°1 AU MARCHE PUBLIC DE SERVICES ET DE FOURNITURES LOCATION ET MAINTENANCE DE PHOTOCOPIEURS MULTIFONCTIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE BOUIN DU 1ER JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2024 TITULAIRE DU MARCHE : SHARP
ARTICLE 1	De conclure l'avenant N°1 ci-après avec **la société SHARP BUSINESS SYSTEMS France** prévoyant la prolongation du délai d'exécution des prestations pour le photocopieur SHARP de la médiathèque. En raison du confinement prononcé en mars 2020, celui-ci a entrainé le retard de la livraison du matériel de la médiathèque. Par conséquent, le BPU du marché est modifié comme suit : Article 4 Durée et délais d'exécution La date du 1er décembre 2020 (médiathèque, selon la fin du chantier de rénovation), et se terminera pour l'ensemble des contrats le 31 juillet 2025.
ARTICLE 2	De signer l'avenant 1 correspondant

ACQUISITION DE DVD POUR LA MEDIATHEQUE AVEC LA SOCIETE RDM VIDEO

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_11_115	Acquisition pour prêt et location/consultation de 108 DVD	3 689,75 €	737,95 €	4 427,70 €
	TOTAL	**3 689,75 €**	**737,95 €**	**4 427,70 €**

FOURNITURE ET POSE D'EXTINCTEURS et REDACTION DU PLAN D'EVACUATION DE LA MEDIATHEQUE YVON-TRAINEAU

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_11_116	Fourniture des plans et pancartes	439.28 €	87.86 €	527.14 €
	Extincteurs	718,19 €	143.64 €	861.83 €
	Registre de sécurité	33.83 €	6.76 €	40.59 €
	Main d'œuvre et frais administratifs	31.50 €	6.30 €	37.80 €
	TOTAL	**1 222.80 €**	**244.56 €**	**1 467.36 €**

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

REALISATION D'UN BARTARDEAU PONT DES LINS PAR LA SOCIETE MAURICE LEROY ET FILS

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_11_117	Réalisation de batardeau compris déplacement d'une pelle à chenilles, mise en place tuyau diam 600, pompage pour mise à sec de la zone de travail, enlèvement et remise en état après travaux	1 202.10 €	240.42 €	1 442.52 €
	TOTAL	**1 202.10 €**	**240.42 €**	**1 442.52 €**

AVENANT D'ORDRE AU CONTRAT 0129 DOMMAGES AUX BIENS – AUGMENTATION DE COTISATION 2121 - GROUPAMA

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_11_118	COTISATION ANNUELLE 2121 DOMMAGES AUX BIENS			6 047.64 €
	TOTAL			**6 047.64 €**

AVENANT D'ORDRE AU CONTRAT 0125 FLOTTE AUTOMOBILE – AUGMENTATION DE COTISATION 2121 - GROUPAMA

DECISION N°	ACQUISITION - PRESTATION	Montant HT	TVA 20 %	Montant TTC
D_2020_11_119	COTISATION ANNUELLE 2121 FLOTTE AUTOMOBILE			3 885.60 €
	TOTAL			**3 885.60 €**

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

****** FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE *****

PERSONNEL CONTRACTUEL – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE RECRUTER DES CONTRACTUELS EN CAS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
D_2020_11_078

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 83-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1°,
Vu Le budget communal,
Considérant que le bon fonctionnement des services nécessite d'autoriser le maire à procéder au recrutement d'agents contractuels temporairement lors d'un accroissement temporaire d'activité dans tous les domaines liés à la gestion de la collectivité,

Monsieur le Maire expose :

L'article 3 1 ° permet à la commune de recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois pour faire face à « un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ».

Les niveaux de recrutement et de rémunération sont déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le conseil municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, à recruter, en tant que besoin des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE
D_2020_11_079

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,
Vu l'article R 121-25 du Code du Service National,

Monsieur le Maire expose :

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales,

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

Les jeunes, bénéficiaires ou appartenant à un foyer bénéficiaire du RSA, ou titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur au titre du 5ème échelon ou au-delà bénéficient d'une majoration d'indemnité de 107,66 euros par mois.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et l'Aide au Logement.

Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.
Un agrément est délivré pour 2 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.
Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'état au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Les frais d'alimentation ou de transport pourront être couverts soit par des prestations en nature (accès subventionné à un établissement de restauration collective), soit par le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 euros par mois.

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité à compter de la publicité de la présente
- **AUTORISE** M. le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales
- **AUTORISE** M. le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 107,58 € par mois pour les frais d'alimentation et de transports.

Monsieur ROBIN Jean-Guy demande quelles missions seront définies pour le service civique.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour le moment seule la décision d'ouvrir le service civique au sein de la Commune est acté.
La rédaction des missions afférentes sera faite ultérieurement.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

AUTRES CATEGORIES DE PERSONNELS – ADHESION A L'UNITE DE MISSIONS TEMPORAIRES DU CENTRE DE GESTION DE LA VENDEE (MAISON DES COMMUNES 85)

D_2020_11_080

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaire relative à la fonction publique territoriale, notamment son article 25,

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée dispose d'une unité « missions temporaires » rattachée au service Emploi et créée en application de l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette unité d'emploi permet aux collectivités territoriales de recruter des agents de façon temporaire en cas d'accroissement d'activité, de remplacement de fonctionnaire indisponible, ou encore dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire.

Pour faire face aux départs prochains de plusieurs agents dans la collectivité, il est nécessaire d'adhérer à ce dispositif afin de prévoir la continuité du service publique en cas de difficulté de recrutement.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** l'adhésion à l'unité « missions temporaires » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, à compter de la publicité de la présente,
- **DONNE** mission à Monsieur le Maire pour solliciter ce service en fonction des besoins de fonctionnement de la structure,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions et avenants à intervenir selon les missions à assurer,
- **AUTORISE** M. le Maire à inscrire au budget les sommes dues au Centre de Gestion en application desdites conventions ou avenants
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

***** INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE *****

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
D_2020_11_081

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2121-29 et L 2131-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son chapitre 1er du titre II du Livre I de la Deuxième partie de la partie législative ainsi que ses articles L 2121-8, L 2122-8, L 2122-17, L 2122-23, L 2143-2, D 2121-12 et L 2312-1,

Monsieur le Maire expose :

Dans le prolongement de l'installation du Conseil Municipal lors de la séance du 3 juillet 2020 suites aux élections municipales et conformément à l'article L 2121-8 du CGCT, dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Conseil Municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur et qu'il a pour vocation, notamment, de renforcer le fonctionnement démocratique de l'assemblée locale.

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Vu le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal pour le mandat 2020/2026, ci-joint,

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Commune de Bouin pour le mandat 2020/2026
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – REMPLACEMENT DE MME ROBARD DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

D_2020_11_082

Monsieur le Maire expose :

Dans le prolongement de la délibération n° DCM 2020 07 040 du 22 juillet 2020 portant désignation des représentants des commissions communales, et dans le cadre de la démission de Mme ROBARD de son poste de conseillère municipal en date du 25 septembre, il est nécessaire de procéder au remplacement de celle-ci dans les commissions dont elle était membre soit :

- Commission « vie sociale – vie scolaire »
- Commission « sport, vie associative »
- Commission « finances »

Le conseil municipal,

- Désigne Monsieur ROBIN Jean-Guy pour siéger dans les commissions municipales suivantes
  - Commission « vie sociale – vie scolaire »
  - Commission « sport, vie associative »
  - Commission « finances »

- Les commissions sont désormais constituées des membres suivants :

Commission « Vie sociale - Vie scolaire (Conseil des Aînés, Conseil des Jeunes, Assemblée communale)» - 7 membres
M. Thomas GISBERT, Maire, Président de droit
Florence Front
Véronique Fradin
Valérie Leray
Thérèse Charier
Guylaine Robin
Jean-Guy ROBIN

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Commission « Sport, Vie associative » - 7 membres
M. Thomas GISBERT, Maire, Président de droit
Ludovic Javerliac
Véronique Fradin
Vincent Brunelière
Magali Gautier
Georges Camus
Jean-Guy ROBIN

Commission « Finances » - 19 membres (ensemble du conseil municipal)

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

***** FINANCES LOCALES *****

FINANCES – DIVERS – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CHALLANS GOIS ET LA COMMUNE DE BOUIN
D_2020_11_083

Madame FRADIN, adjointe aux finances expose :

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 et du confinement du mois de mars 2020, la communauté de communes de Challans Gois a proposé un partenariat de groupement d'achat de masque FFP1 (jetable) et FFP2 (réutilisable).

Afin d'encadrer la gestion financière de cet évènement, une convention de participation financière est nécessaire.

Cette convention a pour but de fixer les tarifs des différents masques commandés après déduction de la subvention accordée par l'Etat conformément à la circulaire du 6 mai 2020 portant sur la contribution de l'Etat aux achats de masques par les collectivités locales.

Le conseil municipal,

- Approuve la convention de participation financière entre la Communauté de Communes Challans Gois et la Commune de Bouin
- Autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL
D_2020_11_084

Madame FRADIN, adjointe aux finances expose :

1) Dans le cadre de l'acquisition de deux panneaux lumineux auprès de la société COCKTAIL VISION, par décision n° 2019-07-073 (25 800€ non engagée et non prévue au BP 2020) et décision n° 2020-08-073 (18 000€), et afin de permettre le paiement de ces factures, il est nécessaire de modifier des crédits afin d'ajuster le budget principal de la commune, sur l'opération n°13 « Matériels ».

Les augmentations de crédits en investissement seront compensées par une réduction des crédits sur l'opération n° 71 « Complexe sportif ».

INVESTISSEMENT								
COMPTES		OPERATION N° 013 « Matériels »			OPERATION N° 071 « Complexe sportif »			
		Dépenses			Dépenses			
		Avant DM	OPERATION	Après DM	Avant DM	OPERATION	Après DM	
2031	Frais d'étude				190 000 €	- 40 000 €	150 000 €	
2051	Concession et droits similaires	987,60 €	0 €	987,60 €				
2156	Autre matériel et outil d'incendie et défense civile				3 570 €	0 €	3 570 €	
21568	Autre matériel et outil d'incendie et défense civile	3 000 €	0 €	3 000 €				
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	1 000 €	+ 1 000 €	2 000 €				
2183	Matériel de bureau et informatique	1 000 €	+ 5 000 €	6 000 €				
2184	Mobilier	333,88 €	+ 1 000 €	1 333,88 €				
2188	Autres immobilisations corporelles	41 688,84 €	+ 33 000 €	74 688,04 €	12 092 €	0 €	12 092 €	
TOTAL GENERAL		48 010,32 €	+ 40 000 €	88 009,52 €	205 662 €	- 40 000 €	165 662 €	

2) Lorsque des études sont réalisée dans le cadre de projet de travaux, des écritures comptables d'ordre budgétaire sont nécessaires :
   - Soit ses études sont suivis des travaux, dans ce cas, le montant de l'étude doit être intégrée dans le montant des travaux aux article (21 ou 23)
   - Soit ses études n'ont pas été suivis de travaux et dans ce cas elles sont amortissables sur 1 an lorsque le montant est inférieur à 5.000 €, et sur 5 ans au-delà.

   - En 2013 une étude (n° inventaire 2013-2031001) a été réalisée concernant le projet de restructuration de l'ancienne école maternelle. Les travaux ont été réalisés à la suite de cette étude, il faut donc ouvrir des crédits de la façon suivante :

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

INVESTISSEMENT			
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (opération d'ordre)			
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
213188	Autres ensembles immobiliers affectés aux opérations non professionnelles	+ 5 796 €	
2031	Frais d'études		+ 5 796 €

- En 2014 une étude (n° inventaire 2014-2031001) a été réalisée concernant le projet de restructuration du bâtiment LE BAILLY, en médiathèque. Les travaux sont actuellement en cours de réalisation suite à cette étude, il faut donc ouvrir des crédits de la façon suivante :

INVESTISSEMENT			
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES (opération d'ordre)			
COMPTES		DEPENSES	RECETTES
2313	Constructions en cours	+ 4 437 €	
2031	Frais d'études		+ 4 437 €

Le conseil municipal,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°2 Budget Principal 2020 arrêtée comme précédemment.

Monsieur DEVINEAU demande pourquoi ces écritures si anciennes (2013 et 2014) ne sont intégrées que maintenant.

Madame DULIAN précise que ces écritures budgétaires sont réalisées qu'une seule fois par an et qu'elles n'ont pas fait l'objet d'intégration dans les précédents budgets.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
D_2020_11_085

Madame FRADIN, adjointe aux finances expose :

1) Dans le prolongement de la délibération DCM_2019_12_021 du 10 décembre 2019 sur la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles M14 et M4, et à la suite de l'intégration de deux subventions versées par l'Agence Bassin Loire Bretagne en 2019, il est nécessaire de prévoir les imputations budgétaires suivantes :

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

INVESTISSEMENT							
COMPTES		040 – Opération d'ordre de transfert entre section (opération d'ordre)			23 – Immobilisations en cours		
		Dépenses			Dépenses		
		Avant DM	OPERATION	Après DM	Avant DM	OPERATION	Après DM
13911	Etat et établissement nationaux	11 961 €	+ 2 880 €	14 841 €			
2315	Installations, matériel et outillage techniques				1 410 254,80 €	- 2 880 €	1 407 374,80 €
TOTAL GENERAL		11 961 €	+ 2 880 €	14 841 €	1 410 254,80 €	- 2 880 €	1 407 374,80 €

FONCTIONNEMENT							
COMPTES		011 – Charges à caractère général			042 – Opération d'ordre de transfert entre sections		
		Recettes			Recettes		
		Avant DM	OPERATION	Après DM	Avant DM	OPERATION	Après DM
61523	Voies et réseaux	0 €	+ 2 880 €	2 880 €			
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat				11 961 €	+ 2 880 €	14 841 €
TOTAL GENERAL		0 €	2 880 €	2 880 €	11 961 €	2 880 €	14 841 €

2) Dans le cadre de régularisation de centimes de TVA intervenant chaque année, il est nécessaire de prévoir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
COMPTES		67 – charges exceptionnelles	75 – Autres produits de gestion courante
		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 5 €	
7588	Produits divers de gestion courante		+ 5 €

Le conseil municipal,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 Budget annexe assainissement 2020 arrêtée comme précédemment.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITE
D_2020_11_086

Madame FRADIN, adjointe aux finances expose :

Dans le cadre de régularisation de centimes de TVA intervenant chaque année, il est nécessaire de prévoir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
COMPTES		67 – charges exceptionnelles	75 – Autres produits de gestion courante
		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 5 €	
7588	Produits divers de gestion courante		+ 5 €

Le conseil municipal,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 Budget annexe commerce de proximité 2020 arrêtée comme précédemment.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

DECISIONS BUDGETAIRES – DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE SERVICES DE SANTE DU GRAIN D'OR
D_2020_11_087

Madame FRADIN, adjointe aux finances expose :

Dans le cadre de régularisation de centimes de TVA intervenant chaque année, il est nécessaire de prévoir les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
COMPTES		67 – charges exceptionnelles	75 – Autres produits de gestion courante
		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 5 €	
7588	Produits divers de gestion courante		+ 5 €

Le conseil municipal,

- Approuve la décision budgétaire modificative n°1 Budget annexe services de santé du Grain d'Or 2020 arrêtée comme précédemment.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

***** DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME *****

VOIRIE – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PRESTATION HYDRAULIQUE
D_2020_11_088

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de prestation hydraulique du 20 mai 2014 entre la Commune de Bouin et les exploitants du POLDER du Dain (réunis en association).

Monsieur le Maire expose, expose :

Monsieur le Maire rappelle que la gestion des écluses du site ostréicole du Polder du Dain était confiée depuis le 1er janvier 2011 à un prestataire - Monsieur Emmanuel LOMBARD - et que le marché de prestation de services arrivera à échéance le 31 Décembre 2013.

En raison de la consultation infructueuse concernant le renouvellement du marché de prestation de services, cette prestation a été confiée au « GROUPEMENT EMPLOYEURS ILE DE NOIRMOUTIER ».

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal N°DCM-19-03-11 en date du 29 Mars 2011, il avait été décidé que la répartition des frais entre les différents usagers et les propriétaires avait fait l'objet d'une convention d'une durée de trois ans qui arrivera à échéance le 31 Décembre 2013.

Les dépenses engagées par la Commune concernant l'entretien, les frais de consommation d'électricité et les frais de prestations de l'éclusier étaient réparties de la façon suivante :
95 % à la charge des exploitants regroupés en association
5 % à la charge de la Commune – en tant que Maître d'Ouvrage.

Cette convention a déjà fait l'objet d'un avenant pour le renouvellement sur 3 ans.
L'avenant prend fin à compter du 31 décembre 2020, il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de passer un deuxième avenant et de permettre le renouvellement pour une durée de trois années supplémentaires de ladite convention, soit à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** le renouvellement par avenant n°2 de la convention de prestation hydraulique à compter du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant n°2

Monsieur ROBIN demande s'il n'était pas prévu que cette compétence soit transférée à l'intercommunalité ?

Monsieur le Maire répond que cette compétence sera surement pilotée par l'intercommunalité à l'avenir, et que pour le moment nous restons sur la prestation hydraulique en place.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

AIDE SOCIALE – MONTANT DEGRESSIVITE 2019 ASSOLI
D_2020_11_089

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la convention de partenariat avec l'association ASSOLI autorisée par délibération n° DCM 2019 04 037 du 2 avril 2019,

Madame Véronique FRADIN, adjointe aux finances, expose :

Il est rappelé à l'assemblée que la convention susvisée a pour objectif de fixer les règles entre l'Assoli et les communes de Bouin, Beauvoir sur Mer, Saint Gervais et Saint Urbain, dans les domaines suivants :

- Gestion des fonds versés par la CAF
- Gestion des fonds versés par la MSA
- Groupement de commande pour l'assurance et l'entretien du véhicule
- Charte d'utilisation du véhicule

Un nouveau Contrat Enfance Jeunesse a été conclu avec la CAF pour 2019-2022, pour le financement de l'ASSOLI.
Par ce contrat, la CAF s'engage à verser à la commune de Beauvoir sur Mer un montant, que la commune reverse à l'ASSOLI. Ce montant est dégressif : 26 763 € pour 2019, 21 984 € pour 2020 … et ainsi de suite, la diminution de l'aide CAF est de l'ordre de 5 000 € par an.
Cette diminution est compensée par les 4 communes selon une répartition au nombre d'enfants par commune fréquentant l'ASSOLI.

Sur le précédent CEJ, la MSA participait également. Sur le nouveau CEJ, la MSA vient d'informer Beauvoir sur Mer qu'elle continuait de verser une aide pour 2019 et 2020.
Donc en 2019, sur les 164 303,91 € que doit toucher l'ASSOLI de nos 4 communes, la somme de 152 889,20 € a déjà été versée. Le reste, soit 11 414,71 €, doit être réparti entre les 4 communes de la façon suivante (répartition faite en fonction de la fréquentation 2019 – sur ce montant est déduit la somme de 1 605,79 € qui correspond au versement de la MSA, donc répartition de 9 808,92 €) :

- Beauvoir : 3 573,39 €
- Bouin : 1 411,50 €
- Saint Gervais : 3 083,92 €
- Saint Urbain : 1 740,10 €

Au titre de l'année 2019, pour solder le versement de l'aide à l'ASSOLI, la Commune est redevable de 1 411,50 € à l'ASSOLI.

Cependant, en date du 21 février 2020, la commune de Bouin a émis un mandat au profit de l'ASSOLI d'un montant de 2 467,54 € au titre de l'attribution de compensation dans le cadre de loyers dus par la Communauté de Communes Challans Gois à Beauvoir sur Mer. Ce mandat a été émis a tord et l'ASSOLI nous est donc redevable de la somme de 2 467,54 €.

Dans un souci de simplicité budgétaire, il est proposé au conseil municipal d'acter les écritures suivantes :

- Au titre de l'année 2019, l'aide due à l'ASSOLI par la Commune de Bouin, d'un montant de 1 411,50 €, ne lui sera pas versé ;

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

- Au titre de l'année 2020, quand l'aide que la Commune de Bouin doit verser à l'ASSOLI sera calculée, la somme de 1 056,04 € (2 467,54 € - 1 411,50 € = 1 056,04 €) en sera déduite.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** que le solde de l'aide restant à verser à l'ASSOLI au titre de l'année 2019 est de 1 411,50 €
- **APPROUVE** que la Commune de Bouin, au titre de l'année 2019, ne verse aucune somme à l'ASSOLI dans le cadre d'un trop perçu versé en février 2020 de 2 467,54 €
- **APPROUVE** que la somme de 1 056,04 € sera déduite de l'aide apportée à l'ASSOLI, au titre de l'année 2020.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

CULTURE – FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA MEDIATHEQUE (A COMPTER DE JANVIER 2021)
D_2020_11_090

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Pascal LASSOUS, Adjoint à l'urbanisme, expose :

Dans le cadre de la réception des travaux de la médiathèque Yvon-Traineau prévue le 23 novembre prochain, et de l'ouverture au public prévue en janvier 2021 (si la crise sanitaire le permet), il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs applicables à la médiathèque.

Afin de promouvoir l'ouverture de la nouvelle médiathèque et de favoriser l'accès à la culture, aux livres et aux outils informatiques mis à disposition du public, il est opportun de laisser la gratuité déjà existante au sein de la bibliothèque de la commune de Bouin.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la gratuité de l'accès à la médiathèque.

Le conseil municipal,

- **FIXE** la gratuité de l'accès à la médiathèque dans son intégralité des services proposés.

Monsieur ROBIN demande s'il n'est pas prévu de mutualiser les médiathèques et bibliothèques de l'intercommunalité ?

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et que le projet est en cours d'étude auprès de Challans Gois.

Monsieur ROBIN demande si cette mutualisation n'entrainera pas le retrait de cette gratuité.

Monsieur le Maire répond que le projet n'évoque pas de tarifs en vigueur mais qu'il est fort probable qu'il y est une mutualisation des médiathèques de l'intercommunalité. Lorsque cette mutualisation sera effective, un coût s'appliquera du fait que nous sommes sur du 50/50 en gratuité et payante sur les 11 communes.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

CULTURE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE YVON-TRAINEAU
D_2020_11_091

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur Pascal LASSOUS, Adjoint à l'urbanisme, expose :

Dans le cadre de la réception des travaux de la médiathèque Yvon-Traineau prévue le 23 novembre prochain, et de l'ouverture au public prévue en janvier 2021 (si la crise sanitaire le permet), il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de la médiathèque, ainsi que la tarification et l'utilisation du matériel de prêt.

Il est proposé au conseil municipal de ce prononcé sur le projet de règlement joint à la présente, qui a été rédigé par la directrice de la médiathèque.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** dans les termes annexés à la présente délibération, le règlement intérieur de la médiathèque Yvon-Traineau applicable à compter de l'ouverture au public
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Monsieur ROBIN propose d'intégrer dans le règlement intérieur que les documents anciens ne sortent pas de la médiathèque et ne soient uniquement que consultables sur place.
Monsieur le Maire remercie pour cette proposition qui sera intégrée au règlement intérieur.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

***** AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE *****

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMIUNES – MISE EN PLACE D'UNE CHARTE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE LA COLLECTIVITE
D_2020_11_092

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de la charte des technologies de l'information et de la communication (annexe),
Vu l'avis favorable du Comité Technique de la Maison des Communes 85 en date du 1er octobre 2020

Monsieur LASSOUS Pascal, adjoint à l'urbanisme, expose :

Au fur et à mesure du temps la commune de Bouin s'est diversifiée dans l'utilisation d'outils informatique dotés de technologies d'information et de communication.

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Il parait opportun de rédiger une charte pour définir les règles applicables à l'utilisation de ces moyens par les agents de la commune de Bouin, les élus et autres usagers des outils de technologie dans l'administration. Il s'agit de règles de base et de conseils, visant à encadrer et non restreindre l'emploi de ces outils.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le projet annexé.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la charte des technologies de l'information et de la communication de la Collectivité de Bouin
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ladite charte

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DU SPANC ET DU RAPPORT 2019 DE GESTION DES DECHETS
D_2020_11_093

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L 2224-5 et D 2224-1,
Vu le rapport d'activité 2019 du SPANC (annexe)
Vu le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du SPANC

Madame Magali GAUTIER, adjointe à la voirie et réseaux, expose :

Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, quel qu'en soit le mode d'exploitation.

Le rapport d'activité 2019 est composé de trois parties :
- modalités générales d'exercice du service public d'assainissement non collectif (SPANC),
- bilan 2019 sur Challans Gois Communauté,
- perspectives 2020 pour le territoire.

Le rapport de gestion des déchets 2019 présente quant à lui les spécificités et technicités afférentes au traitement des déchets, ainsi que l'évolution budgétaire attachée à cette compétence.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le rapport d'activité 2019 du SPANC et le rapport de gestion des déchets pour l'année 2019.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2019 du SPANC
- **APPROUVE** le rapport de gestion des déchets pour l'année 2019

Monsieur ROBIN demande s'il est possible pour le prochain rapport de faire une fiche afin de regrouper les informations concernant la Commune de Bouin.

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Monsieur le Maire approuve la remarque de Monsieur ROBIN et demandera au SPANC de faire cette synthèse.

Monsieur DEVINEAU demande ce qu'il en est des regroupements de ramassage des ordures ménagères concernant les hameaux ?

Monsieur le Maire informe le conseil que l'intercommunalité réfléchit sur l'instauration d'une redevance incitative et que ce projet sera prochainement présenté.

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMIUNES – APPROBATION DU RAPPORT DES ACTIVITES 2019 DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2019
D_2020_11_094

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport 2019 des représentants des collectivités territoriales aux Conseils d'administration.

Monsieur le Maire, expose :

A l'initiative du Département et de l'association des maires de Vendée, l'Agence de services aux collectivités locales (ASCL) de Vendée a été créée le 15 octobre 2012.
Elle a pour vocation d'apporter à ses actionnaires (communes, EPCI…) une assistance dans les différents domaines tels que l'ingénierie routière, l'aménagement et le renouvellement urbain, la création et la construction de bâtiments et enfin dans le domaine de l'ingénierie territoriale et touristique.
L'agence apporte ses compétences techniques aux collectivités, c'est un outil de mutualisation des moyens étroitement contrôlé par toutes les collectivités qui en sont actionnaires.

Comme chaque année, l'agence présente un rapport annuel faisant apparaitre les missions et les conditions de celles-ci dans leurs mises en œuvre.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce rapport au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** le rapport 2019 des représentants des collectivités territoriales aux Conseils d'administration

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité

***** INFORMATIONS DIVERSES *****

Site internet :
Le site internet est en cours d'élaboration. Actuellement la commune a donné gestion à la société Espace Technologie pour la maintenance du site qui prendra fin en juillet 2021. La prestation laissant à désirer, la Commune s'interroge sur l'éventualité de mutualiser avec l'Intercommunalité la gestion du site par l'entreprise INAGORA. Une réflexion est actuellement menée par la commission Communication.

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr

Bulletin municipal :
Le bulletin municipal est en cours de préparation. Les textes des associations seront transmis pour fin novembre. Une date sera proposée prochainement aux membres de l'opposition pour la rédaction de leur partie afférente au BM.

Retour sur l'intercommunalité (séminaire du 19 septembre dernier) :
Une visite du chantier de la piscine a été organisée par Challans Gois. Une issue sera bientôt trouvée pour la continuité du chantier.
Dans la cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, des mesures concertées vont être organisées pour soutenir les commerçants. Une subvention de 700 € a été validée par l'association des commerçants de Bouin.

Compte rendu estival des évènements :
L'exposition du mois d'Aout 2020 a attiré de nombreuses personnes. Le taux de participation était correct.
Le forum des associations qui a accueilli plus de 40 associations a été un réel succès. C'était le premier forum organisé cette année sur le secteur.
La journée du patrimoine a attiré près de 800 personnes sur2 jours.
La Joséphine a remporté un réel succès auprès des participants et sera renouvelée l'année prochaine.
La cérémonie du 11 novembre a été célébrée avec peu de participants suite aux conditions de la crise sanitaire. Cependant l'évènement a été retranscris en direct sur Facebook et a été suivi par près de 280 personnes. Les commentaires liés à cette retranscription étaient très positifs.

Autres informations :
Prochainement la commission finance devra évoquer les projets pour l'année à venir notamment pour la restructuration de l'ancienne poste en hébergement de saisonniers et sur le lancement de l'étude du complexe sportif.
L'inauguration de la médiathèque aura lieu après la fin du confinement.
Le chantier de la STEP est bientôt fini. La fin du raccordement des réseaux est prévue à la fin de semaine. Les contraintes climatiques font qu'aucun terrassement autour des bassins ne peut être réalisé avant le printemps prochain. Le lit de roseaux qui permettra de filtrer les boues sera effectif au printemps prochain également.
La Commune a candidaté à Terre de Jeux (labellisation en lien avec les Jeux Olympiques 2024). Cette candidature permettra de faire une action de communication sur les activités sportives mais également sur le complexe sportif.
La Commune va également candidater pour obtenir le label Site Remarquable du goût pour une valorisation de nos produits locaux. Madame France PELLETIER est en charge de ce dossier.
Aucune date n'est pour le moment fixée pour le prochain conseil municipal. Si aucune obligation le prévoit, le prochain conseil se réunira avant trois mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 01.

Le Maire,
Thomas GISBERT

COMMUNE DE BOUIN
Place de l'Église - 85230 BOUIN
Téléphone : 02 51 49 74 14 – Courriel : secretaire.general@bouin.fr
Site Internet: www.bouin.fr